

PROGRAMME DE FORMATION

Prérequis :

Avoir des compétences en électricité.

Maîtrise orale et écrite de la langue française.

Formateurs :

Formateurs reconnus compétents selon la norme NF C 18-550.

Lieu de formation :

Au centre de formation 2D+ Formation ou sur le lieu de travail du candidat.

Méthodes pédagogiques :

Pédagogie active, supports multimédias, échanges et études de cas pratique.

Validation des acquis :

Évaluation théorique et pratique réalisée à la fin de la formation.

Habilitation Electrique Véhicule ou Engin Hybride ou Electrique B1(V)L, B2(V)L, BCL, BRL, BEL Essai et Expertise Auto, B1XL, B2XL (tout niveau) selon la NFC 18-550

Formation Initiale

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Acquérir les compétences théoriques et pratiques nécessaires pour effectuer en sécurité une intervention sur des véhicules ou engins hybrides ou électriques.
- Obtenir les compétences nécessaires à la délivrance des titres d'habilitation électrique.

COMPETENCES VISEES :

- Connaître le rôle et les responsabilités de chaque intervenants vis-à-vis de la Norme NFC18-550.
- Savoir se comporter et donner les consignes adéquates à l'environnement à risque électrique.
- Connaître les spécificités liées aux véhicules hybride ou électrique.
- Savoir effectuer des opérations d'ordre sur les équipements et installations d'un véhicule électrique ou hybride.
- Connaître et comprendre les risques liés à l'électricité et savoir s'en protéger.
- Savoir réagir en cas d'accident électrique.
- Comprendre et savoir réagir face à un incendie d'origine électrique.

CONTEXTE :

Suivant les principes généraux de prévention introduit par le Code du travail (articles L. 4121-1 à L. 4121-5), l'employeur doit « donner des instructions appropriées aux travailleurs ». En conséquence, il se doit de former ses salariés à la prévention du risque électrique. L'objectif est de faire acquérir au salarié la compétence nécessaire pour qu'il puisse exercer son activité en toute sécurité. À l'issue de cette formation, et en complément des instructions de sécurité, l'employeur délivre au salarié une habilitation électrique pour les opérations qui le nécessitent.

Extrait : <https://www.inrs.fr/risques/electriques/prevention-risque-electrique.html>

Voir aussi :

- Les articles R 4544-9 à R4544-11 du Code du Travail
- La norme NFC18-550

PUBLIC VISE :

Toute personne ayant à réaliser des interventions, des travaux d'ordre électrique (chargé de consignation, chargé de travaux et exécutant.) ou des mesurages, essais, manœuvres électriques sur des véhicules ou engins hybrides ou électrique.

PROGRAMME DE FORMATION

Effectif :

De 1 à 12 personnes.

Durée :

Formation initiale : 2 jours
(14 heures) (incluant
théorie et pratique).

Dispositifs de suivi :

Feuille d'émargement et
attestation de fin de stage,
précisant si l'objectif a été
atteint ou non.

Accès aux personnes en

situation de handicap :

Les personnes en situation
de handicap peuvent avoir
des besoins spécifiques.
Contactez-nous pour plus
d'information

PARCOURS PEDAGOGIQUE

Partie théorique :

◇ 1ère partie :

- Les statistiques d'accidents du travail
- Le Code du travail
- Les droits et obligations des salariées et de l'employeur.
- Les acteurs de prévention

◇ 2^{ème} partie :

- Les habilitations selon la Norme NFC18-550
- Les spécificités des véhicules et engins hybrides et électriques
- Les opérations d'ordre électrique sur ces véhicules
- Les batteries et autres accumulateurs
- Le réseau électrique de traction et de service
- Les domaines de tension
- Le courant continu et alternatif
- Les grandeurs électriques
- Les distances et les zones
- Les risques liés à l'électricité
- Les effets de l'électrisation sur le corps humain
- La conduite à tenir en cas d'accident d'origine électrique
- La conduite à tenir en cas d'incendie d'origine électrique
- Les moyens de prévention face aux risques électriques

Partie pratique :

- Identification d'un environnement présentant un risque électrique
- Réalisation d'une opérations d'ordre électrique sur véhicule hybride ou électrique.
- Mise en place d'un balisage adapté et autre moyen de protection.

MOYENS TECHNIQUES :

Véhicule ou engin hybride ou électrique du client.

Moyen de balisage.

EQUIPEMENT A PREVOIR :

Être obligatoirement muni des équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité, casque avec visière, veste et gants d'électricien). Des EPI d'électricien communs sont mis à disposition en cas de besoin.



NOMBRES DE STAGIAIRES

A venir



TAUX SATISFACTION*

A venir

*Le taux de satisfaction est calculé sur les participants ayant répondu à notre enquête de satisfaction en 2025